

218C1998
FR0000035719-FS1189

17 décembre 2018

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

VIKTORIA INVEST

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 décembre 2018, complété par un courrier reçu le 17 décembre 2018, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissement de seuils suivantes, intervenus le 12 décembre 2018 :

- la société à responsabilité limitée Flèche Intérim¹ (42 rue de Pontivy, 22600 Loudéac) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, par suite de la souscription à l'augmentation de capital de la société VIKTORIA INVEST par compensation des créances², le seuil de 15% du capital de la société VIKTORIA INVEST et détenir individuellement 872 987 actions VIKTORIA INVEST représentant autant de droits de vote, soit 15,33% du capital et 14,39% des droits de vote de cette société³ ;
- M. Valéry Le Helloco a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, par suite d'une augmentation de capital de la société VIKTORIA INVEST sans droit préférentiel de souscription², le seuil de 5% du capital de la société VIKTORIA INVEST et détenir individuellement 246 829 actions VIKTORIA INVEST représentant 466 558 droits de vote, soit 4,33% du capital et 7,69% des droits de vote de cette société².

À cette occasion, M. Valéry Le Helloco, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Financière VLH⁴, Flèche Intérim¹ et Le Clézio Industrie⁵ qu'il contrôle, **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 12 décembre 2018, 1 600 072 actions VIKTORIA INVEST représentant 1 819 801 droits de vote, soit 28,10% du capital et 29,998% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Flèche Intérim SARL ¹	872 987	15,33	872 987	14,39
Le Clézio Industrie SAS ¹	460 901	8,09	460 901	7,60
M. Valéry Le Helloco	246 829	4,33	466 558	7,69
Financière VLH ⁴	19 355	0,34	19 355	0,32
Total Valéry Le Helloco	1 600 072	28,10	1 819 801	29,998

¹ Contrôlée par M. Valéry Le Helloco.

² Cf. notamment communiqué diffusé par la société VIKTORIA INVEST le 12 décembre 2018.

³ Sur la base d'un capital composé de 5 693 999 actions représentant 6 066 479 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Valéry Le Helloco.

⁵ Société par actions simplifiée (sise Moulin de Saint Caradec, 22600 Trévé) contrôlée par M. Valéry Le Helloco.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] Monsieur Valéry Le Helloco déclare, tant à titre personnel que par le biais des sociétés Financière VLH SARL, Flèche Intérim SARL et Le Clézio Industrie SAS qu'il contrôle, que :

- la souscription à l'augmentation de capital de la société VIKTORIA INVEST par la société Flèche Intérim a été réalisée sur fonds propres ;
- à titre personnel et avec les sociétés qu'il contrôle, n'agir de concert avec quiconque ;
- il n'envisage pas à ce stade de poursuivre ses achats ;
- il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- il souhaite valoriser les actifs de la société et n'envisage à ce jour aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- il n'est partie à aucun accord quelconque ou instrument financier visé aux 4° et 4° bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- il n'a pas conclu d'accord temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;
- il est déjà membre (et président) du conseil d'administration de VIKTORIA INVEST. M. Valéry Le Helloco n'envisage pas de solliciter la désignation de nouveaux administrateurs. ».
